



COMITE DEPARTEMENTAL DE **B**ADMINTON
LOIRE ATLANTIQUE

**CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL
INTERCLUBS MIXTES SENIORS**

Saison 2016/2017

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INTERCLUBS MIXTES SENIORS

Saison 2016-2017

Tables des matières

Article I.	Généralités	3
Alinéa 1.01	Organisation	3
Alinéa 1.02	Divisions	3
Alinéa 1.03	Qualification	3
Article II.	Engagement des équipes	3
Alinéa 2.01	Inscription d'une équipe	3
Alinéa 2.02	Correspondant club.....	3
Alinéa 2.03	Capitaine d'équipe.....	3
Alinéa 2.04	Démarche d'inscription.....	3
Alinéa 2.05	Nombre d'équipes par division	4
Article III.	Promotion, relégation, forfait des équipes	4
Alinéa 3.01	Principe général	4
Alinéa 3.02	Division incomplète.....	4
Alinéa 3.03	Ajustement par rapport au championnat régional.....	4
Alinéa 3.04	Forfait d'une équipe en championnat régional.....	4
Alinéa 3.05	Forfait d'une équipe en championnat départemental.....	4
Article IV.	Composition des équipes	4
Alinéa 4.01	Rang d'une équipe.....	4
Alinéa 4.02	Constitution d'une équipe	5
Alinéa 4.03	Valeur d'une équipe.....	5
Alinéa 4.04	Autorisation à la compétition.....	5
Alinéa 4.05	Ajout de joueur et changement d'équipe	5
Alinéa 4.06	Joueur originaire du championnat régional ou du national.....	5
Article V.	Déroulement du Championnat	6
Alinéa 5.01	Constitution des poules	6
Alinéa 5.02	Division 1 (DD1)	6
Alinéa 5.03	Division 2 (DD2)	6
Alinéa 5.04	Division 3 (DD3)	6
Alinéa 5.05	Division 4 (DD4)	6
Alinéa 5.06	Division 5 (DD5)	7
Alinéa 5.07	Format des finales	7
Article VI.	Déroulement des rencontres	7
Alinéa 6.01	Calendrier	7
Alinéa 6.02	Joueurs inscrits dans plusieurs championnats départementaux.....	7
Alinéa 6.03	Délais	8
Alinéa 6.04	Format d'une rencontre standard.....	8
Alinéa 6.05	Composition d'une équipe.....	8
Alinéa 6.06	Joueurs mutés	8
Alinéa 6.07	Nombres de matchs par rencontre.....	8
Alinéa 6.08	Hiérarchie des matchs.....	8
Alinéa 6.09	Changement de classement	8
Alinéa 6.10	Equipe incomplète	9
Alinéa 6.11	Blessure.....	9
Alinéa 6.14	Arbitrage.....	10
Alinéa 6.15	Feuille de rencontre	10
Alinéa 6.16	Réclamation.....	10
Alinéa 6.17	Irrégularité.....	10
Alinéa 6.18	Collation d'après rencontre	10
ARTICLE VII.	Classement.....	10
Alinéa 7.01	Classement de la poule	10
Alinéa 7.02	Egalité entre équipes d'une même poule	10
Alinéa 7.03	Champions départementaux	10
Alinéa 7.04	Classement général d'une division	11
ARTICLE VIII.	Sanctions	11
Alinéa 8.01	Champ d'application des sanctions.....	11
Alinéa 8.02	Joueur non en règle.....	11
Alinéa 8.03	Joueur non inscrit dans une équipe	11
Alinéa 8.04	Forfait d'une équipe en finale	11
Alinéa 8.05	Joueur ayant disputé 2 rencontres le même jour	11
Alinéa 8.06	Erreur dans l'ordre des matchs.....	11
Alinéa 8.07	Equipe incomplète	11
Alinéa 8.08	Rencontre reportée.....	12
Alinéa 8.10	Nombre de matchs joués.....	12
Alinéa 8.11	Transmission de la feuille de rencontre.....	12
Alinéa 8.12	Récidive	12
Alinéa 8.13	Autres litiges	12
Alinéa 8.14	Enregistrement des matchs irréguliers	12
ARTICLE IX.	Commission compétition.....	12
Alinéa 9.01	Gestion du championnat.....	12
Alinéa 9.02	Membres de la Commission	12
Alinéa 9.03	Responsable de la commission	13
Alinéa 9.04	Responsable des inscriptions.....	13

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INTERCLUBS MIXTES SENIORS

Saison 2016-2017

Alinéa 9.05	Responsables de division et de poule	13
Alinéa 9.06	Coordonnées.....	13

Article I. Généralités

Alinéa 1.01 Organisation

Le championnat départemental interclubs, organisé par le Comité Départemental de badminton de Loire Atlantique, oppose les équipes des clubs du département affiliés à la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Alinéa 1.02 Divisions

Il comporte 5 divisions :

DD1	Division Départementale 1	8 équipes	->	1 poule unique
DD2	Division Départementale 2	16 équipes	->	2 poules de 8 équipes
DD3	Division Départementale 3	32 équipes	->	4 poules de 8 équipes
DD4	Division Départementale 4	32 équipes	->	4 poules de 8 équipes
DD5	Division Départementale 5	X équipes	->	X poules de X équipes

Alinéa 1.03 Qualification

La qualification est automatique pour les équipes engagées en DD1, DD2, DD3 et DD4. Toute nouvelle équipe, quelle que soit sa valeur, sera inscrite en DD5.

Article II. Engagement des équipes

Alinéa 2.01 Inscription d'une équipe

L'inscription par un club d'une équipe en championnat départemental seniors vaut connaissance et acceptation du présent règlement.

Alinéa 2.02 Correspondant club

Chaque club devra désigner un correspondant qui participera aux réunions organisées par la commission compétition. Il sera l'interlocuteur auprès de cette commission pour tous problèmes liés au déroulement des rencontres.

Alinéa 2.03 Capitaine d'équipe

Chaque club devra désigner un capitaine par équipe, lequel veillera au bon déroulement des rencontres de son équipe, conformément au présent règlement.

Alinéa 2.04 Démarche d'inscription

Pour que l'inscription d'une équipe soit valide, le club devra impérativement se rendre sur Decl'IC (<http://www.codep44-badminton.fr/DeclIC>) pour :

- Renseigner le correspondant club ;
- Renseigner le(s) capitaine(s) d'équipe ;
- Renseigner la(les) composition(s) d'équipe(s) avec des joueurs licenciés FFBaD ;

Ces démarches devront être effectuées avant la date limite d'inscription, délivrée chaque année au lancement de la campagne d'inscription.

Les droits d'inscription pourront être versés par virement bancaire (à privilégier) ou par chèque libellé à l'ordre du « **CD44 Badminton** ». Ces droits d'inscription, par équipe engagée, sont fixés en assemblée générale du comité départemental.

Alinéa 2.05 Nombre d'équipes par division

Un club ne peut présenter qu'une seule équipe par poule dans chaque division.

De ce fait, le nombre d'équipes d'un club est limité à 1 en DD1, 2 en DD2, 4 en DD3, et 4 en DD4.

Pour la DD5, la règle reste la même. Le nombre de poule sera déterminé à la réception des dossiers d'inscription, en fonction du nombre d'équipes engagées.

Article III. Promotion, relégation, forfait des équipes

A l'issue de la saison, les divisions sont reconstituées pour la saison suivante en fonction des résultats, à savoir :

Alinéa 3.01 Principe général

- Toute équipe promue de par ses résultats en championnat ne peut refuser la montée.
- En D2 et D3, les 1ers de chaque poule sont promus. En D4 et D5, les deux 1ers de chaque poule sont promus.
- Dans toutes les divisions les 2 derniers de chaque poule sont relégués en division inférieure.
- En fonction du nombre d'équipes inscrites en DD5, la commission ajustera les mouvements entre DD4 et DD5 au moment de la clôture des inscriptions.

Alinéa 3.02 Division incomplète

La place vacante sera complétée par ordre de priorité, selon le classement général de l'ensemble de la division de la saison précédente :

1. repêchage d'équipe(s) reléguée(s).
2. promotion d'équipe(s) non promue(s).

Alinéa 3.03 Ajustement par rapport au championnat régional

En cas de relégation d'une ou plusieurs équipes évoluant en régional des relégations supplémentaires seront effectuées dans chaque division selon le classement général.

En cas de qualification au championnat régional de l'équipe promue aux barrages, toutes les divisions seront complétées selon l'alinéa 3.02.

Alinéa 3.04 Forfait d'une équipe en championnat régional

Une équipe qui déclare forfait en championnat régional (ou national) ne sera pas réintégrée en championnat départemental.

C'est au club concerné de redéployer ses effectifs au sein des autres équipes engagées en championnat départemental.

Alinéa 3.05 Forfait d'une équipe en championnat départemental

- Lorsqu'un club déclare le forfait d'une équipe, celui-ci sera systématiquement réalisé sur l'équipe engagée dans la division la moins élevée.
- Une équipe engagée qui déclare forfait en cours de championnat pour le reste de la saison verra toutes les rencontres suivantes perdues par forfait et sera classée dernière de sa division.

Article IV. Composition des équipes

Alinéa 4.01 Rang d'une équipe

Le rang d'une équipe dans une division (ou dans une poule) sera déterminé en fonction de la valeur de l'équipe (cf. [Alinéa 4.03](#)) à la date de clôture des inscriptions de la nouvelle saison. En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes, il sera tenu compte du classement final des équipes à l'issue de la saison précédente.

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INTERCLUBS MIXTES SENIORS Saison 2016-2017

Alinéa 4.02 Constitution d'une équipe

- En championnat, un joueur ne peut représenter que le club FFBaD dans lequel il est licencié.
- Une équipe devra être composée au minimum de 4 femmes et de 4 hommes, considérés comme titulaires, et au maximum de 10 femmes et de 10 hommes.
- Un joueur ne peut s'inscrire que dans une seule équipe, sauf disposition de l'[Alinéa 4.05](#) ci-dessous.
- Sur la feuille d'engagement, les joueurs seront inscrits par ordre décroissant de valeur.
- Si un club engage au moins 2 équipes, ces équipes devront être inscrites dans les divisions, de la DD1 à la DD5, par ordre décroissant de valeur (cf. [Alinéa 4.03](#)).

Alinéa 4.03 Valeur d'une équipe

La valeur d'une équipe sera calculée en fonction de la valeur de ses joueurs, le barème suivant est appliqué à ses 8 titulaires :

N1	12 points	R4	9 points	D7	6 points	P10	3 points
N2	11 points	R5	8 points	D8	5 points	P11	2 points
N3	10 points	R6	7 points	D9	4 points	P12	1 point

Le classement à prendre en compte pour déterminer la valeur de chaque joueur est le classement officiel au **1^{er} jeudi de septembre** de la discipline dans laquelle il est le mieux classé.

Alinéa 4.04 Autorisation à la compétition

Tous les joueurs inscrits doivent être licenciés FFBaD, et autorisés à la compétition en catégorie senior pour la saison en cours.

Sont autorisés à la compétition les joueurs : cadets, juniors, seniors, vétérans et **Parabadminton**.

Alinéa 4.05 Ajout de joueur et changement d'équipe

A titre exceptionnel, et à condition de respecter les [Alinéa 4.02](#), [Alinéa 4.04](#) et [Alinéa 4.06](#) de cet article, il sera possible de compléter :

- une équipe engagée par un joueur non inscrit en début de saison à condition que sa valeur (cf. [Alinéa 4.03](#)) soit inférieure ou égale à la valeur du premier titulaire de même sexe.
- une équipe supérieure par un joueur inscrit dans une équipe inférieure à condition que sa valeur (cf. [Alinéa 4.03](#)) soit inférieure ou égale à la valeur du premier titulaire de même sexe.

Toute descente de joueurs ou joueuses en équipe inférieure est impossible.

Toute demande de modification devra être soumise, par le référent championnat du club et par écrit, auprès du responsable de la commission et de la division au moins 8 jours avant la date initiale de la rencontre concernée. Cette modification ne deviendra effective qu'après accord du responsable de la commission.

Le transfert d'un joueur, et par conséquent la radiation de son ancienne équipe, deviennent effectifs à la date de la demande sous réserve d'accord du responsable de la commission.

Alinéa 4.06 Joueur originaire du championnat régional ou du national

Un joueur ayant disputé 3 rencontres en régional ou en national, n'est plus autorisé à jouer dans le championnat départemental pour le reste de la saison-

Article V. Déroulement du Championnat

Alinéa 5.01 Constitution des poules

Le tirage au sort déterminant l'emplacement des équipes au sein des poules sera réalisé par les membres de la commission avant la réunion de préparation.

Alinéa 5.02 Division 1 (DD1)

1 poule unique composée de 8 équipes

L'ordre des matchs se déroulera comme indiqué ci-dessous (l'équipe à gauche reçoit) :

<u>1^{ère} journée</u>	<u>2^{ème} journée</u>	<u>3^{ème} journée</u>	<u>4^{ème} journée</u>	<u>5^{ème} journée</u>	<u>6^{ème} journée</u>	<u>7^{ème} journée</u>
1 contre 8	5 contre 1	1 contre 7	5 contre 2	1 contre 4	4 contre 2	1 contre 2
2 contre 7	6 contre 2	2 contre 8	6 contre 1	2 contre 3	3 contre 1	3 contre 4
3 contre 6	7 contre 3	3 contre 5	7 contre 4	5 contre 7	8 contre 5	5 contre 6
4 contre 5	8 contre 4	4 contre 6	8 contre 3	6 contre 8	7 contre 6	7 contre 8

Alinéa 5.03 Division 2 (DD2)

1^{ère} phase (poules)

2 poules de 8 équipes.

L'ordre des matchs dans chaque poule se déroulera comme indiqué pour la DD1.

2^{ème} phase = finale

A l'issue du classement de la première phase, il y aura une finale entre les équipes classées premières de chaque poule.

Alinéa 5.04 Division 3 (DD3)

1^{ère} phase (poules)

4 poules (A, B, C, D) de 8 équipes.

L'ordre des matchs dans chaque poule se déroulera comme indiqué pour la DD1.

2^{ème} phase = demi-finales et finales

<u>Demi-finale 1 :</u>	1 ^{er} poule A	contre	1 ^{er} poule C
<u>Demi-finale 2 :</u>	1 ^{er} poule B	contre	1 ^{er} poule D
<u>Finale :</u>	Vainqueur DF1	contre	Vainqueur DF2

Alinéa 5.05 Division 4 (DD4)

1^{ère} phase (poules)

4 poules (A, B, C, D) de 8 équipes.

Dans la mesure du possible un rapprochement par bassin géographique sera effectué. Les têtes de poule seront définies par rang de valeur.

L'ordre des matchs dans chaque poule se déroulera comme indiqué pour la DD1.

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INTERCLUBS MIXTES SENIORS Saison 2016-2017

2^{ème} phase = demi-finales et finales

<u>Demi-finale 1</u> :	1 ^{er} poule A	contre	1 ^{er} poule C
<u>Demi-finale 2</u> :	1 ^{er} poule B	contre	1 ^{er} poule D
<u>Finale</u> :	Vainqueur DF1	contre	Vainqueur DF2

Alinéa 5.06 Division 5 (DD5)

1^{ère} phase

En fonction du nombre d'équipes engagées, les modalités d'organisation de cette division seront fixées lors de la réunion de début de saison. Dans la mesure du possible un rapprochement par bassin géographique sera effectué. Les têtes de poule seront définies par rang de valeur.

2^{ème} phase

En fonction du nombre de poules, la commission organisera la seconde phase en tenant compte du classement dans les poules.

Alinéa 5.07 Format des finales

Toutes les rencontres de deuxième phase se dérouleront en 7 matchs (un seul double mixte), afin d'empêcher une éventuelle égalité.

Les rencontres des finales se dérouleront en fin de saison à une date définie par le comité directeur du comité départemental.

La participation des équipes finalistes est obligatoire.

Article VI. Déroulement des rencontres

Alinéa 6.01 Calendrier

Le calendrier des rencontres sera défini avant la date indiquée sur le dossier d'inscription. Il s'établira par un dialogue entre les capitaines ou responsables de chaque club, via l'application dédiée selon les critères suivants :

- Seules les dates proposées pendant les jours fériés, les vacances scolaires, les samedis et les dimanches pourront être refusées par l'équipe reçue
- En cas d'impossibilité d'accord entre les 2 équipes concernées, l'équipe reçue pourra proposer une date d'accueil dans son gymnase. L'ensemble de l'organisation de cette rencontre reste à la charge de l'équipe prévue initialement pour recevoir (feuille de match et collation).
- Les dates fixées seront définitives.
- Tout report exceptionnel d'une rencontre devra être justifié auprès du responsable de la poule concernée et ne sera effectif qu'après son accord. L'équipe déclarée lors de la rencontre reportée sera celle de la date initiale. La rencontre se jouera **prioritairement** dans le mois calendaire.
- L'anticipation d'une rencontre est possible avec l'accord du responsable de la poule concernée et des 2 capitaines. La nouvelle date fixée annule et remplace l'ancienne.

Alinéa 6.02 Joueurs inscrits dans plusieurs championnats départementaux.

Un joueur inscrit dans les championnats senior **et** vétérans ne pourra disputer 2 rencontres le même jour.

Un joueur inscrit dans les championnats senior **et** jeune ne pourra disputer une rencontre senior le même jour qu'une journée du championnat jeune.

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INTERCLUBS MIXTES SENIORS Saison 2016-2017

Alinéa 6.03 Délais

Le capitaine de l'équipe qui reçoit devra **par courtoisie** contacter le capitaine de l'équipe qui se déplace au moins 8 jours avant la date fixée afin de préciser les aspects logistiques de la rencontre (lieu, code d'accès, fermeture de la salle, parking...).

En l'absence de contact, le capitaine de l'équipe qui se déplace ne peut en aucun cas justifier auprès du responsable de poule d'une demande de report ou d'une déclaration de forfait de l'équipe adverse.

Alinéa 6.04 Format d'une rencontre standard

Une rencontre standard se joue en 8 matchs soit :

- 2 simples hommes
- 2 simples dames
- 1 double hommes
- 1 double dames
- 2 doubles mixtes

Les matchs devront se jouer dans l'ordre indiqué ci-dessus sauf accord des 2 capitaines.

Lorsque l'équipe est complète les 8 matchs doivent être joués.

Alinéa 6.05 Composition d'une équipe

La composition exacte des équipes est fixée confidentiellement par chaque capitaine puis reportée sur la feuille de rencontre commune, avant le début de la rencontre.

Alinéa 6.06 Joueurs mutés

En ce qui concerne les joueurs mutés, ceux-ci ne pourront jouer que si la mutation est effective, et dans le respect des délais de carence à la date de la rencontre.

De plus, l'équipe alignée pour chaque rencontre ne doit pas comprendre plus de 2 joueurs mutés-

Alinéa 6.07 Nombres de matchs par rencontre

Un joueur ne doit pas disputer 2 matchs dans la même discipline, c'est à dire jouer les 2 simples et/ou les 2 doubles mixtes.

Un joueur ne doit pas disputer plus de deux matchs dans la même rencontre.

Alinéa 6.08 Hiérarchie des matchs

Les classements pris en compte pour la hiérarchie des matchs sont ceux respectant l'[Alinéa 6.09](#).

Pour les matchs de simples : le joueur jouant le second simple doit avoir un classement [en simple] inférieur ou égal au joueur jouant le premier simple. En cas d'égalité, le choix est effectué par le capitaine.

Pour les doubles mixtes : la paire, librement constituée, jouant le second double mixte doit avoir un classement [en double mixte] inférieur ou égal à la paire jouant le premier double mixte. En cas d'égalité, le choix est effectué par le capitaine.

Le classement d'une paire est déterminé selon la règle de classement FFBaD.

Alinéa 6.09 Changement de classement

Les changements de classement hebdomadaires ne sont pas pris en compte. Les classements pris en compte sont :

1- pour un joueur / une joueuse inscrites lors de l'inscription de l'équipe au championnat. Son classement au 1^{er} jeudi de septembre.

2- pour un joueur / une joueuse inscrite dans l'équipe au 1^{er} février. Son classement au 1^{er} jeudi des vacances scolaires d'hiver pour tous les matchs se jouant après cette date.

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INTERCLUBS MIXTES SENIORS
Saison 2016-2017

3- pour un joueur / une joueuse ajoute en cours de saison. Son classement au moment de son inscription dans l'équipe.

Ces nouveaux classements peuvent modifier l'ordre des matchs, mais ne génèrent pas de modification concernant la composition d'une équipe.

Alinéa 6.10 Equipe incomplète

Dans le cas où une équipe serait incomplète, les matchs de doubles hommes et dames seront obligatoirement joués si 2 joueurs du même sexe sont présents. Les matchs forfaités seront alors comptabilisés sur le second simple et le second double mixte.

Effectif Masculin	Effectif Féminin	SH1	SH2	SD1	SD2	DH	DD	Dmx1	Dmx2	Score Maximal
3 et +	3 et +									8
3 et +	2									6
3 et +	1									5
3 et +	0									3
2	3 et +									6
2	2									5
2	1									4
2	0									3
1	3 et +									5
1	2									4
1	1									3
1	0									1
0	3 et +									3
0	2									3
0	1									1
0	0									0

Alinéa 6.11 Blessure

Un abandon (match perdu) sera appliqué lors de la blessure d'un joueur ou d'une circonstance imprévisible le concernant pendant le déroulement du match. Si ce joueur était prévu pour un autre match, son remplacement par un autre joueur déjà inscrit sur la composition d'équipe est autorisé à condition de respecter les [Alinéa 6.06](#), [Alinéa 6.07](#) et [Alinéa 6.08](#).

Alinéa 6.12 Interruption de rencontre

En cas d'interruption de rencontre, tous les matchs non joués et non terminés seront perdus par l'équipe qui reçoit.

Au-delà de 30 minutes de retard de la part de l'équipe visiteuse, le club organisateur ne pourra plus être tenu responsable de l'interruption de la rencontre, si et seulement si une réserve a été émise par ce dernier.

Alinéa 6.13 Volants

Les rencontres se jouent avec des volants plumes, ou nylon pour les séries promotion, agréés pour les compétitions fédérales, à la charge des 2 équipes.

Lorsqu'un match oppose un joueur d'une série promotion à un joueur d'une autre série, il se joue en volants plumes, sauf accord des deux joueurs.

Lorsqu'un match oppose deux joueurs des séries promotion, il se joue en volants nylons, sauf accord des deux joueurs.

Dans le cas d'un désaccord sur la marque d'un volant pour un match, un tirage au sort définira le volant à utiliser pour ce match.

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INTERCLUBS MIXTES SENIORS Saison 2016-2017

Alinéa 6.14 Arbitrage

A défaut d'arbitre, lors des rencontres, les joueurs s'auto arbitrent. Les règles à appliquer sont celles des « Règles officielles du badminton et recommandations » publiés par la FFBaD.

Alinéa 6.15 Feuille de rencontre

Il revient ensuite au capitaine de l'équipe à domicile de remplir correctement la feuille de match. A la fin de la rencontre, elle sera signée des 2 capitaines et transmise impérativement dans les **72h par mail** au responsable de la poule concernée par le capitaine de l'équipe qui reçoit, **avec copie obligatoire au capitaine adverse**.

Une copie de la feuille de rencontre, vérifiée et signée par les 2 capitaines, sera conservée par le capitaine de l'équipe adverse. En cas de perte de l'originale, cette copie lui sera demandée par la commission.

Alinéa 6.16 Réclamation

Toute réclamation devra être portée au dos de la feuille de match en réserve. Elle sera étudiée par la commission championnat qui statuera.

Alinéa 6.17 Irrégularité

La commission pourra être amenée à prendre les mesures nécessaires consécutives à toute irrégularité constatée lors des vérifications des feuilles de rencontres.

Alinéa 6.18 Collation d'après rencontre

Le club recevant organisera une collation pour clôturer la rencontre.

ARTICLE VII. Classement

Alinéa 7.01 Classement de la poule

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres suivant le barème :

- Rencontre gagnée - -> 5 points
- Rencontre ex-æquo - -> 3 points
- Rencontre perdue - -> 1 point
- Bonus offensif pour une victoire 8-0 1 point
- Bonus défensif pour une défaite 5-3 1 point
- Rencontre forfait - -> 0 point (8 matchs perdus sur les scores standards (21-0/21-0))

Alinéa 7.02 Egalité entre équipes d'une même poule

S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, il s'établit en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus (ou encore entre le nombre de points gagnés et perdus).

Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées, calculé selon les mêmes principes.

Alinéa 7.03 Champions départementaux

Les titres de champions départementaux seront décernés comme suit :

- Division 1 : l'équipe classée première à l'issue des rencontres.

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INTERCLUBS MIXTES SENIORS **Saison 2016-2017**

- Division 2 : l'équipe remportant la finale opposant le 1er de la poule A au 1er de la poule B.
- Division 3 : l'équipe remportant la finale de la phase 2.
- Division 4 : l'équipe remportant la finale de la phase 2.
- Division 5 : en fonction du nombre d'équipes engagées et des modalités d'organisation qui seront fixées lors de la réunion de début de saison.

Alinéa 7.04 Classement général d'une division

Un classement général sera effectué dans chaque division en fonction du classement dans la poule. Puis, pour les divisions contenant plusieurs poules, en fonction des points des équipes de même classement, puis de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres puis de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus et enfin de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus).

ARTICLE VIII. Sanctions

Alinéa 8.01 Champ d'application des sanctions

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner des sanctions pour le joueur, l'équipe ou le club concerné.

Alinéa 8.02 Joueur non en règle

[cf. Alinéa 4.04](#)

Forfait de tous les matchs gagnés par ce joueur.

Un point de pénalité pour l'équipe au classement général de la poule.

Le joueur concerné risque une suspension qui sera déterminée par la commission compétition.

Alinéa 8.03 Joueur non inscrit dans une équipe

[cf. Alinéa 4.05](#)

[cf. Alinéa 4.06](#)

Forfait de tous les matchs gagnés par ce joueur et un point de pénalité

Alinéa 8.04 Forfait d'une équipe en finale

[cf. Alinéa 5.07](#)

Le forfait complet d'une équipe en finale entraînera le maintien de cette équipe dans la division dont elle est issue.

Alinéa 8.05 Joueur ayant disputé 2 rencontres le même jour

[cf. Alinéa 6.02](#)

Forfait de tous les matchs gagnés par ce joueur dans les 2 rencontres.

Alinéa 8.06 Erreur dans l'ordre des matchs

[cf. Alinéa 6.08](#)

Forfait du second match, dans le cas où il aurait été gagné par l'équipe à l'origine de l'erreur.

Alinéa 8.07 Equipe incomplète

[cf. Alinéa 6.10](#)

Une équipe incomplète qui se déplacerait avec seulement deux joueurs du même sexe perdra 2 matchs par forfait (second simple et second mixte) sur le score de 21-0, 21-0.

Avec un(e) seul(e) joueur (se), l'équipe incomplète perdra 3 matchs par forfait (second simple, double et second mixte).

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INTERCLUBS MIXTES SENIORS **Saison 2016-2017**

Une équipe ayant fait deux forfaits complets ou plus lors de la saison ne pourra être repêchée lors des promotions / relégations

Alinéa 8.08 Rencontre reportée

cf. Alinéa 6.01

Pour toute rencontre reportée hors délais ou sans accord, la ou les équipes à l'origine du report seront sanctionnées par une défaite sur le score de 8/0 pour les matchs et d'1 point de pénalité.

Alinéa 8.09 Interruption

Cf. Alinéa 6.12

En cas de rencontre interrompue, les matchs non joués et non terminés seront perdus sur le score de 21-0 21-0 :

- Par l'équipe visiteuse au-delà de 30 minutes de retard
- Par l'équipe qui reçoit dans tous les autres cas

Alinéa 8.10 Nombre de matchs joués

cf. Alinéa 6.07

Si un joueur joue plus de 2 matchs lors d'une rencontre, tous ses matchs gagnés seront déclarés forfaits.

Alinéa 8.11 Transmission de la feuille de rencontre

cf. Alinéa 6.15

Une feuille de rencontre non transmise **par email** dans le délai des **72h (la date d'envoi du message faisant foi)**, sera sanctionnée d'un point de pénalité au classement général pour l'équipe à domicile.

En cas de perte de la feuille de rencontre, la copie sera demandée au capitaine adverse. Si cette copie ne peut être présentée, la rencontre sera déclarée forfait pour les deux équipes.

Alinéa 8.12 Récidive

En cas de récidive, le joueur ou l'équipe concerné risque une exclusion du championnat.

Alinéa 8.13 Autres litiges

Pour tout autre point non listé ci-dessus, la commission prendra la sanction appropriée.

Alinéa 8.14 Enregistrement des matchs irréguliers

Les matchs pour lesquels une irrégularité aura été constatée, seront enregistrés au niveau fédéral uniquement en cas de victoire du joueur non fautif.

ARTICLE IX. Commission compétition

Alinéa 9.01 Gestion du championnat

Elle est confiée par le Comité Départemental à la commission compétition.

Alinéa 9.02 Membres de la Commission

Tout club inscrivant au moins quatre équipes en championnat (senior et vétéran confondus) a l'obligation de désigner une personne qui intégrera la commission compétition. A défaut, seules les trois premières équipes seront conservées.

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INTERCLUBS MIXTES SENIORS
Saison 2016-2017

Alinéa 9.03 Responsable de la commission

Pour la saison à venir, le responsable de la commission est : Stéphane CODET

Alinéa 9.04 Responsable des inscriptions

Pour la saison à venir, les inscriptions d'équipe se feront via le Logiciel DeclIC

<http://www.codep44-badminton.fr>

Alinéa 9.05 Responsables de division et de poule

En fonction des effectifs, des responsables de division et de poule seront désignés par la commission.

Alinéa 9.06 Coordonnées

Les coordonnées des membres de la commission, des responsables de division et de poule seront communiquées en début de saison au correspondant championnat de chaque club inscrit.

Fait à Nantes,

La commission compétition du Comité Départemental de Loire-Atlantique

<http://www.codep44-badminton.fr>

Mail : interclubs@codep44-badminton.fr